



23 rue Pasteur 77510 REBAIS
Tél. 01.64.04.51.37-Fax. 01.64.20.92.21
E-mail. accueil@s2e77.fr

Délibération N° 2026-010
Date de convocation : 03 mars 2026
Nombre de délégués en exercice : 132
Nombre de délégués présents : 85
Nombre de suffrages : 85

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET : N° 2026-010 Indemnisation sinistres

L'an deux mil vingt-six le neuf mars, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de la Commune de Maison Rouge (77370), sous la Présidence de Mme Claire CRAPART, Présidente

Présents :

Communauté de Communes des deux Morin :

BEAUJEAN Serge, titulaire – CASSAGNE Philippe, titulaire – CHERON Emmanuel, titulaire – CLAY Déborah, titulaire – DE VESTELE Philippe, titulaire – EUGENE Jean-Baptiste, titulaire – GILBIN Catherine, titulaire – GUIGNIER Marie-France, titulaire – JORAND Michel, titulaire – LEGRAND Michel, titulaire – LUQUOT Gil, titulaire – MICHELOT Bernard, titulaire – PAIX Josiane, titulaire – PHILIPPE Jean-Marie, titulaire – RAHAULT Sébastien, titulaire – TALFUMIER Daniel, titulaire – THOMINET Nicolas, titulaire – VAN DER SCHUEREN James, titulaire – GOBINOT José, suppléant – VANCOILLIE Jacky, suppléant –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CALUCH Laurent, titulaire – DUBECQ Dominique, titulaire – FARIVAR Parastou, titulaire – HIERNARD Thierry, titulaire – HUBERT Joël, titulaire – BERTHEAU Florence, suppléante – BOUCHASSON Dominique, suppléant – CHARPIGNON Alain, suppléant – JACQUEMINET Joël, suppléant –

Communauté de Communes du Proinois :

AGNUS Didier, titulaire – BAALI CHERIF Cherifa, titulaire – BLANCHARD Flavien, titulaire – BOULET Christine, titulaire – BOULLOT Alain, titulaire – BOURDON Louis, titulaire – CANAPI Marie-Pierre, titulaire – CAUMARTIN Pierre, titulaire – CRAPART Claire, titulaire – DAVY Jérôme, titulaire – de BISSCHOP Bertrand, titulaire – de MEULENAERE Alexandre, titulaire – FABRE Dominique, titulaire – LEBAT Patrick, titulaire – MAZZUCHELLI Olivier, titulaire – PANNIER Michèle, titulaire – PELLICIARI Bruno, titulaire – PERNEL Fabien, titulaire – PERRIN Catherine, titulaire – SIMONY Jacques, titulaire – BELLACHE Chantal, suppléante – GRYPONPREZ Jean, suppléant – MARTIN Josiane, suppléante – PETROFFE Frédérique, suppléante –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CHINEAU Francis, titulaire – CHAPLOT Jean-Luc, titulaire – DELETTRE Isabelle, titulaire – FLAMEY Francis, titulaire – FORET Sylvie, titulaire – FORGET Michel, titulaire – GAUCHER Olivier, titulaire – GAY Colette, titulaire – GIMENO Isabelle, titulaire – KLEINRICHERT Patrice, titulaire – LAMOTTE Xavier, titulaire – LEGENDRE Isabelle, titulaire – LEMORE Christine, titulaire – LUCE Laure, titulaire – MARTIN José, titulaire – PODOROJNIY Anastasia, titulaire – RAY Daniel, titulaire – REMBLIER Stéphane, titulaire – ROUSSEL Véronique, titulaire – SAINT-CENE Christine, titulaire – SAUNIER Denis, titulaire – SIMON Dominique, titulaire – TALBOURDET Dominique, titulaire – TAUSTE Pedro, titulaire – VERRIER Didier, titulaire – BALLAGUET Jean-Pierre, suppléant – CARELLA Cyril, suppléant – CHAUMONT Jacques, suppléant – FABRY Marc, suppléant – MAINFROY Marie-Christine, suppléante – MARTINEZ Jean-Pierre, suppléant –

Commune de Vieux Champagne :

MEDJANI Nadia, titulaire –

Commune de Vanville : -

Commune de Saint Just en Brie : -

Excusés :

Communauté de Communes des deux Morin :

BERTHOMIER Gérard – BONTOUR Thierry – CHAMPENOIS Christian – *FRISSON Thierry* – *MONBEIG Pierre-Dominique* – PRON Philippe –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

BRODARD Yves – CARLIER Dominique – DOMARD Muriel – GOBARD Éric – GUILLETTE Christine – LEMAIRE Ingrid – VAN LANDEGHEM Jean-Marie – VITTI Jean-Charles –

Communauté de Communes du Provinois :

ARTHUR Olivier – BACHELET Stéphane – BANNE Pascal – BONICI Claude – BONTOUR Alain – CHARPENTIER Cécile – CLAUSS Georges – FASSELER Philippe – HOTIN LETANG Julie – LEFEVRE Christophe – MILLET Jérôme – NAVARETTE Antonio – PERRINO Fabien – VICQUENAULT Nadège – VOISEMBERT Pierre –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CARRASCO Alain – de ROUX Julie – DORMION Jean-Claude – FASSIER Delphine – JAMBUT Gérard – JOUNIAUX Olivier – MENARD Sophie – POULAIN Michel – THIENARD Gérard –

Commune de Vieux Champagne : -

Commune de Vanvillé :

LABATUT Jean-Luc –

Commune de Saint Just en Brie :

Absents :

Communauté de Communes des deux Morin :

DELARUE Francis – DERVIN José – DESSOLES Mélina – LEGROS Lionel – OUVRE Michel – PEIGNOT Pierre – THIEBLEMONT Gilles –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

COIBION Frédéric – ESCULIER Dorys – GELSUMINI Patrick – SALA Patrick –

Communauté de Communes du Provinois :

COGNYL Gérard – GALAND Yvette – MARCHAND François – PIERRU Hugo –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

FLON Martine – LABONNE Bernard – LAWSON Latevi – LETERRIER Carine – PATUREAU Pascal – QUÉRÉ Catherine – SIVANNE Evelyne – VILLIERS Nadine –

Commune de Vieux Champagne : -

Commune de Vanvillé : -

Commune de Saint Just en Brie :

MAROT Aymeric –

Pouvoirs : -

Etaient invités : B. CARRÉ, C. BOURILLON, A. DELALOT, M. MOUMAS

Secrétaire de Séance : Véronique ROUSSEL

OBJET : N° 2026-010 Indemnisation sinistres

Vu la franchise de 1000€ de l'assurance MMA en cas de sinistre

Vu la demande du centre des finances publiques de prendre une délibération générale

Vu les demandes de dédommagement des abonnés suite à des sinistres dans les cas suivants :

- Dégâts sur chauffe-eau ou groupe de sécurité suite à surpression
- Crevaisson du fait de la dégradation de la chaussée suite à travaux
- Petites dégradations suite à des fuites d'eau
- et tous autres motifs....



Il est proposé :

- de rembourser directement les abonnés
- de ne pas déclarer systématiquement les sinistres auprès de l'assurance

et ainsi éviter d'avoir une trop forte sinistralité.

Pour se faire, il est nécessaire de prendre une délibération générale autorisant le remboursement de ces frais lors de sinistre inférieur à 1000€ ou dans le cas où le syndicat ne souhaiterait pas faire intervenir l'assurance.

Ces frais seront remboursés après validation, sur présentation des factures et établissement d'un certificat administratif relatant les faits.

Vu les explications, le comité syndical

ADOpte à l'unanimité la possibilité de rembourser les abonnés suite à des sinistres lorsque la responsabilité du syndicat est engagée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Claire CRAPART
(signature électronique)